

L'éveil du mouvement ouvrier caudrésien.

Aux origines du syndicalisme et du socialisme (1882-1894)

Troisième partie :

De l'association de production à l'éclosion du syndicalisme ouvrier caudrésien

À la mémoire de mon père
À ma mère

Par Patrick RAGUET

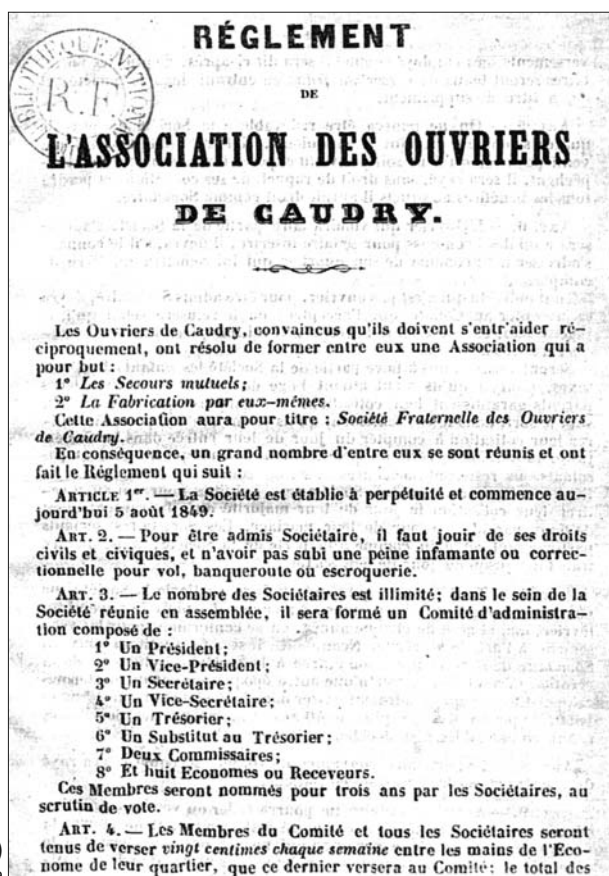
Après avoir analysé dans les revues 76 et 77 de C.T.H. les conditions d'éclosion du mouvement ouvrier caudrésien à la fin du XIX^{ème} siècle, nous appréhenderons dans ce numéro les premières formes de solidarité ouvrière et de contestation sociale. Ainsi, cette troisième partie relatara la constitution de la Société Fraternelle de 1849 et des associations de secours mutuels au cours de années 1880. Elle retracera ensuite la création de la Chambre syndicale des tullistes et similaires en 1890 et s'achèvera sur la grève des Bobinots de 1891.

Dès le milieu du XIX^{ème} siècle, à l'exemple de leurs homologues de Lille, Roubaix ou encore Tourcoing, les ouvriers textiles caudrésiens prennent conscience qu'ils peuvent peser sur leur destinée⁷⁸.

La première ébauche d'organisation collective se manifeste, en effet, après la révolution de 1848 qui fait naître d'immenses espoirs quant à l'émancipation du travail par l'association.

Le 5 août 1849, des tisserands, convaincus qu'ils doivent s'entraider, forment entre eux la Société Fraternelle des Ouvriers de Caudry. Cette association, qui a pour but d'accorder des secours mutuels, vise également à l'autonomie ouvrière. Cyrille LEMAIRE en est le premier président. La société est ouverte aux ouvriers et aux enfants des deux sexes âgés au moins de 15 ans et au plus de 40 ans. Elle demande à ses membres un droit d'entrée de 1 franc et une cotisation de 20 centimes par semaine. En contrepartie, le sociétaire reconnu malade reçoit un secours de 75 centimes par jour à partir du 4^{ème} jour de maladie et 2,25 francs par semaine du 3^{ème} au 6^{ème} mois. En cas de retraite ou de décès, la société assure des ressources aux membres, à leurs veuves ou ayants droit. Les cotisations versées au trésorier permettent aussi à l'association de créer une société ouvrière de production. Une commission du travail se charge des détails de la fabrication et délivre la matière aux sociétaires qui confectionnent les pièces.

Société Fraternelle des Ouvriers de Caudry (extrait)
- Bibliothèque Nationale de France



78 Des sociétés fraternelles avaient été créées par des ouvriers fileurs de Lille, Roubaix et Tourcoing en mars et avril 1848.